

L'internat est un espace d'accueil où les élèves doivent pouvoir trouver individuellement et collectivement des conditions de vie favorable au travail scolaire, à leur épanouissement personnel et à l'apprentissage de la citoyenneté.

1/ RESPECT DE L'INDIVIDU

L'internat favorise l'apprentissage de la vie en collectivité qui exige en premier un profond respect entre élèves et envers les adultes.

2/ ACCUEIL DES INTERNES

L'internat est fermé le matin à 8h25 et ouvre à 20h15. Aucun accès à l'internat ne sera possible dans la journée.

3/ LOCAUX

Il est du devoir de chacun de veiller à la propreté des locaux.

Chaque matin, les internes doivent faire leur lit, mettre en ordre, aérer leur chambre et ranger leur valise.

Au quotidien, des internes font le ménage des lieux communs.

Le dernier matin de présence (chaque semaine), les internes doivent préparer leur sac, nettoyer leur chambre et leur sanitaire.

En début d'année, une clé de placard (6 €), 2 lavettes (3 € par lavette) et une carte (8 €) sont remis aux internes. En cas de perte, celles-ci seront facturées.

4/ ACCÈS

Chaque interne dispose d'une carte magnétique lui permettant d'ouvrir sa chambre.

5/ LES CHAMBRES

Les chambres sont réservées au travail personnel et au repos des internes. Chaque interne doit respecter la tranquillité du lieu.

Le personnel de l'établissement pourra effectuer des visites régulières dans les chambres (en présence ou non de l'élève), afin de vérifier l'état de celles-ci et de s'assurer du respect des consignes. Les regroupements y sont interdits et l'usage des enceintes connectées n'est pas autorisé dans les chambres et les parties communes.

6/ CONSOMMATION DE NOURRITURE

La consommation de nourriture est uniquement autorisée dans la cafétéria, mais pas dans les parties communes et les chambres.

L'introduction et le stockage de nourriture est également proscrit.

7/ TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue vestimentaire adaptée est exigée au sein de l'établissement. En cas de non respect de ces consignes, l'élève devra changer de tenue.

8/ TÉLÉPHONE, ORDINATEUR PORTABLE ET TABLETTE

Ces outils ne doivent pas être visibles, ni audibles pendant les repas et les nuits.

Leur utilisation est seulement autorisée jusqu'à 22h30.

9/ SANTÉ

Les surveillants ne peuvent pas donner des médicaments aux internes, sauf sur demande du médecin du SAMU + autorisation parentale (cf. fiche médicale).

Il faut donc prévoir une trousse de pharmacie avec les médicaments nécessaires aux maux de ventre, tête ou autre.

- En cas de maladie, l'interne ne quitte pas l'établissement de son propre chef. L'autorisation d'un surveillant est obligatoire.
- Si un interne doit suivre un traitement médical, les surveillants doivent en être avertis et recevoir une copie de l'ordonnance.
- Dans le cas de maladie virale, les parents sont tenus de le signaler et de venir chercher leur enfant.

10/ MERCREDI

L'interne doit choisir pour l'année :

- soit rejoindre son domicile et revenir le jeudi matin,
- soit sortir entre 14h et 18h (repas au self obligatoire et retour impératif à 18h)
- soit participer aux activités sportives ou animations prévues par les animateurs

Ce choix doit être communiqué aux maîtres d'internat.

11/ SORTIES ET ABSENCES

- Toute absence ou sortie dans la semaine doit être écrite sur le feuillet prévu à cet effet et remis impérativement le lundi soir aux responsables de l'internat.
- Toute autre absence prévue doit être impérativement signalée par mail (voir rubrique contact) avant que l'interne ne quitte l'établissement et 48h à l'avance.
- Aucune absence formulée par téléphone ne sera prise en compte.
- Lors des sorties, la responsabilité de l'établissement est entièrement dérogée.

Pour des raisons exceptionnelles, le chef d'établissement pourra être amené à fermer l'internat.

12/ PROTECTION CONTRE LE VOL

Chacun doit s'interdire d'apporter au Lycée des sommes d'argent importantes, des vêtements ou des objets de valeur susceptible de susciter la convoitise. En cas de vol, l'établissement ne peut en aucun cas être tenu responsable.

13/ CONTACT

Par téléphone, uniquement en cas d'urgence :

- La journée au **02 40 544 808**
- Le soir et le mercredi après-midi au **06 08 13 57 08**

Par mail :

- viescolaire@charles-peguy.net
- cathie.fleurance@charles-peguy.net
- alexis.berthier@charles-peguy.net

La non application de ce règlement pourra entraîner l'exclusion provisoire ou définitive de l'internat.

1/ HORAIRES

Soirée

- 16h55 : secondes (si études) en 1^{re} / T^{ale} (non autorisé), pointage foyer
- 18h10 – 19h30 : étude en salle de permanence ou au CDI - salle informatique ou sport
- 19h30 – 20h15 : dîner au self
- 20h15 : ouverture internat
- 20h45 – 22h15 : cafétéria, salle de cinéma
- 21h30 : fin de circulation étage/cafétéria, douche
- 22h15 : montée dans les chambres
- 22h30 : extinction des feux

Matinée

- 07h20 : réveil
- 07h20 – 08h00 : petit-déjeuner à la cafétéria (7h30 présence des secondes obligatoire)
- 08h15 : ménage des lieux communs
- 08h25 : fermeture de l'internat pour la journée

2/ HORAIRES BAGAGERIE

- Le matin de 08h30 à 09h00
- Le midi (mercredi seulement) de 12h45 à 13h05
- Le soir de 17h50 à 18h10

3/ ÉTUDE

L'interne a le choix entre l'étude en salle, C.D.I, la salle informatique ou la salle de sports les lundis, mardis et jeudis.

L'étude est silencieuse et obligatoire. Elle est réservée au travail personnel des élèves. Il est interdit de regarder des films (clip et vidéo), et d'utiliser son téléphone portable. L'usage d'internet doit respecter la charte informatique du lycée, la musique est autorisée dans la limite où celle-ci est diffusée par écouteur et sur les tablettes uniquement.

4/ ACTIVITÉ

3 fois par semaine, les lundis, mardis et jeudis, l'interne peut participer à une activité sportive proposée entre 18h15 et 19h30. Une règle à retenir pour les internes 4 nuits : possibilité de pratiquer 2 fois l'activité sportive et pour les 2 nuits une fois.

5/ REPAS

- Un goûter est prévu au self à 17h50.
- Le dîner et le petit-déjeuner sont obligatoires.

6/ DÉTENTE

Les internes peuvent :

- Aller dans la salle de cinéma (le programme est contrôlé par les éducateurs),
- Être à la cafétéria pour discuter, jouer à des jeux de société, travailler en groupe,
- Étudier ou dormir dans leur chambre (aucun regroupement n'est autorisé dans les chambres).

A partir de 21h30, le silence doit régner et les internes présents dans leur chambre ne peuvent plus descendre au rez-de-chaussée, les douches sont interdites après cet horaire. Sur demande, une salle de classe pourra être ouverte pour travailler.

7/ HYGIÈNE

Les élèves et les familles veilleront à ce que les draps utilisés par les élèves soient changés régulièrement.

Le duvet type camping et autres sacs de couchage ne sont pas autorisés.

Ci-dessous, le trousseau à emporter :

- Une alèse personnelle
- Une couette ou couverture
- Le nécessaire de toilette
- Un oreiller
- Des draps

Fait à GORGES, le 17/06/2021

Sylvain OLIVIER
DIRECTEUR

Charles PEGUY
LE DIRECTEUR
3 Rue de la Sèvre
B.P. 19607 GORGES
44196 CLISSON CEDEX
Tél. 02 40 54 42 70 Fax 02 40 54 73 17